

Appui dans la démarche des acériculteurs,

La **MRC du Haut-Saint-François** trouve dommage que le ministère des Ressources naturelles et des forêts refuse de donner son accord pour l'agrandissement et le démarrage au niveau de l'acériculture sur les terres publiques sur notre territoire.

L'acériculture est une activité économique importante compatible avec la protection de la biodiversité. Les impacts économiques sont importants sur la production de sirop d'érable et en plus très bien documentée.

Alors pourquoi le MNRF, sur son site dit que le développement et la gestion du territoire public reposent sur la mise en valeur durable de ses ressources, en cohérence avec les réalités régionales et en harmonie avec ses différents utilisateurs.

Alors la MRC est d'avis que ministère devrait revoir sa position et de continuer a trouvé un terrain d'entente pour ce secteur qui se démarque mondialement.

NB : Le Québec assure en moyenne 72% de la production mondiale et cela dans plus de 70 pays.



Robert G Roy